



Fabriqué à partir de
matériaux alternatifs

castorama

Fiche technique :

Matières alternatives

Le nouveau repère pour faire le bon choix

On veut tous une maison économe en ressources naturelles, en eau et en énergie. C'est bon aussi pour nos économies ! Pour vous aider à faire le bon choix, nous avons créé ce repère vous permettant de retrouver les produits qui réduisent l'impact de votre logement sur l'environnement, toujours au meilleur prix.

Évaluée en interne et soumise à une validation par un organisme externe*, notre démarche est rigoureuse et simple à comprendre : un produit obtient le repère dès qu'il satisfait à l'exigence de l'un de nos 7 critères. Aujourd'hui, cela représente plusieurs milliers de produits, plus vertueux : soit dans leur fabrication, soit dans leur usage. Et nous ne comptons pas nous arrêter là.

Alors suivez notre repère  pour les retrouver !

Pourquoi les matériaux alternatifs sont importants ?

Les matériaux alternatifs sont des matériaux biosourcés ou naturels, ce qui signifie que certains des éléments qui les composent sont issus de la nature, et peuvent être utilisés à la place de matériaux synthétiques ou fabriqués à partir de ressources non organiques (tels que les plastiques, les métaux ou les produits chimiques artificiels).

On retrouve plusieurs matériaux alternatifs performants, comme :

• Le bambou

Le bambou est une plante à croissance rapide qui peut être utilisée à la place du bois, du plastique ou du métal et être un parfait matériau alternatif :

- On peut fabriquer avec du bambou : des revêtements de sols, des abat-jours, des planches à découper et des tuteurs...
- Comme le bambou peut être issu de forêts gérées durablement, ce critère inclut l'exigence d'un label de bonne gestion forestière.
- Les textiles en bambou ne sont pas considérés comme des matériaux alternatifs en raison du niveau de traitement qu'ils exigent.

• La fibre de coco

Cette fibre est un produit dérivé du traitement de la noix de coco. Elle peut être utilisée en remplacement de la tourbe ou du plastique.

- Les paillasons, les balais et le terreau peuvent être produits avec de la fibre de coco.

• Le liège

Le liège est cultivé sur les chênes-lièges sans détruire l'arbre. Les forêts de chênes-lièges constituent un habitat important pour de nombreuses espèces.

Comme l'industrie vinicole utilise beaucoup moins de bouchons en liège, cette substitution entraîne une diminution de la demande de liège, et donc de la préservation durable de ces forêts. Choisir ce matériau alternatif peut encourager la gestion durable des forêts et la préservation de l'écosystème de ces dernières :

- Le liège peut être utilisé en remplacement d'isolants synthétiques ou minéraux pour l'isolation.
- L'isolation du sol, les blocs de ponçage et les tableaux d'affichage sont des produits qui peuvent être produits avec du liège.
- Ce critère inclut l'exigence d'un label de bonne gestion forestière.

• Le chanvre

Le chanvre est une plante à croissance rapide traditionnellement employée pour faire de la toile et de la corde. Cette plante utilise moins d'eau que le coton pour produire une quantité de matière (biomasse) équivalente. Le chanvre peut être utilisé à la place du coton, du nylon ou du polyester dans certains produits.

Source : [La mode sens dessus-dessous \(ademe.fr\)](https://www.ademe.fr/la-mode-sens-dessus-dessous)

- La corde et le revêtement de sol ainsi que les matériaux de construction et d'isolation peuvent être élaborés avec du chanvre.

• Le jute

La toile de jute est également appelée tissu de Hesse. Le jute pousse dans des conditions similaires au riz, pouvant dépasser 3 mètres de haut et produisant de longues fibres qui peuvent être utilisées pour la production de textiles. La fibre de jute peut être utilisée à la place du coton, du nylon ou du polyester dans certains produits.

- Des tissus, cordes et tapis peuvent être élaborés avec de la toile de jute.



Critère 1

Comment nous attribuons ce repère  à nos produits

Avant même d'être évalué pour l'obtention de notre repère, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux politiques Kingfisher ici : <https://www.kingfisher.com/responsible-business/our-policies/company-policies>. Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas attribuer ce repère à des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu notre repère. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution de ce repère avec l'attribut "**Fabriqué à partir de matériaux alternatifs - Matières alternatives**" se concentre sur la phase de production du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

Critère 2 :

Produits éligibles à l'obtention du repère 

Pour qu'un produit se voie attribuer notre repère avec l'attribut "**Fabriqué à partir de matériaux alternatifs - Matières alternatives**", il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier les critères suivants :

- Le matériau alternatif doit représenter au moins 50 % du poids total du produit.
- Le matériau alternatif doit être l'un des suivants :
 - Bambou issu de filières gérées durablement :
 - Le tissu de bambou est exclu.
 - Fibre de coco.
 - Liège issu de filières gérées durablement.
 - Chanvre.
 - Jute.



Pour plus d'informations sur la politique Kingfisher relative aux forêts gérées durablement rendez-vous sur : <https://www.kingfisher.com/~media/Files/K/Kingfisher-Plc/Universal/documents/responsible-business/our-policies/company-policies/forest-positive-policy-position-statement.pdf>

Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du repère.

Évaluer et confirmer l'attribution du repère

- ✔ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'organisme Bioregional* pour une validation externe
- ✔ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir notre repère.
- ✔ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour l'attribution de notre repère existe, elle est consultable sur <https://www.castorama.fr/green-star/criteres>

*Pour en savoir plus sur l'organisme Bioregional, rendez-vous sur www.bioregional.com

